

Alerte neige-verglas en Haute-Vienne ce mercredi 7 janvier 2026 : report de la collecte des déchets

En raison de l'arrêté préfectoral dans le cadre de l'alerte neige et verglas en Haute-Vienne, le service de collecte des déchets en bacs roulants de Limoges Métropole, assuré par Suez, ne pourra pas être effectué à partir de 5h ce mercredi 7 janvier 2026.

La Haute-Vienne, a été placée en vigilance orange par Météo France en raison d'un risque significatif de chutes de neige et de verglas, susceptible d'entraîner des perturbations importantes de la circulation et d'augmenter le risque d'accidents. Maurice Barate, préfet de la Haute-Vienne, a pris en parallèle un arrêté, en vigueur à la même date, avec des mesures complémentaires adaptées aux particularités locales :

- Interdiction de circulation des poids lourds de plus de 3,5 tonnes sur l'ensemble du réseau routier.

En conséquence, le service des collectes des déchets en bacs roulants assuré par Suez ne pourra pas être effectué ce mercredi 7 janvier 2026.

Les communes non collectées concernées aujourd'hui (semaine paire) :

- Le matin : Bacs de tri bleus et uniquement sur les zones 4 de Limoges, zone 9 et les voies pénétrantes.
- L'après-midi : Bacs verts ordures ménagères pour les communes de Condat-sur-Vienne et de Panazol et les bacs de tri bleus pour les communes de Chaptelat, Rilhac-Rancon et Verneuil-sur-Vienne.

Des rattrapages partiels pourraient être proposés selon les conditions météo.

La Direction Prévention et de la Gestion des Déchets reste à votre disposition pour tout complément d'information. Renseignements au 05 55 45 79 30.